



N° 46  
23 août 1999  
Bimensuel

## La Fête: belle et en sécurité

Baisser de rideau sur la magnifique Fête des Vignerons 1999. Après vingt jours de liesse et d'une atmosphère bon enfant, la Police cantonale et les représentants de la sécurité dressent un bilan positif. Grâce à une préparation soignée et à une collaboration étroite entre de nombreux partenaires (sécurité, transports, mais aussi services sanitaire et météo), le dispositif mis en place pour cet événement d'envergure a parfaitement fonctionné. «Le nombre et l'importance de nos interventions se situent en dessous de nos prévisions», a pu déclarer le capitaine Alain Bergonzoli, chef des opérations de sécurité de la Fête.

Page 3



Dans la ville en liesse, deux agents au milieu des figurants, sur la place à deux pas des arènes de la dernière Fête des Vignerons que Vevey aura connue ce siècle.

### Dans ce numéro



Protection des données: bases légales 2



14 postes vacants 4



Décisions de la quinzaine 6



Voyages à l'affiche 8

### Déclaration du Conseil d'Etat sur l'accueil des étrangers

Le Conseil d'Etat a publié, le 19 août, une déclaration sur l'accueil des étrangers dans le canton. En voici les principaux extraits.

Les requérants d'asile, dans leur grande majorité, sont venus chez nous chercher un abri contre la violence qu'ils subissaient dans leur propre patrie. Leur condition est celle d'exilés non volontaires. Admis à titre provisoire, ils souhaitent généralement pouvoir retourner dans leur pays dès que les conditions d'un retour sont réunies. En attendant, ils doivent se conformer aux lois en vigueur dans notre pays, ainsi qu'aux règles particulières qui leur sont imposées. Ils ne menacent en rien notre sécurité. Ils ont le droit, comme tous les habitants du canton, d'être protégés contre les menaces ou les actes de violence de tout délinquant suisse ou étranger, y compris de leurs congénères.

Le Conseil d'Etat est parfaitement au clair sur le fait qu'il y a parmi les requérants d'asile des délinquants et des groupes organisés en vue d'activités délictueuses. Il entend que leurs activités soient surveillées et réprimées conformément à la loi, avec toute la rigueur re-

quise par la sauvegarde de la tranquillité publique. Mais cette rigueur doit s'appliquer exclusivement aux délinquants et aux criminels, indépendamment de leur origine, de leur race ou de leur nationalité. [...]

Le Conseil d'Etat sait aussi qu'il peut exister une tentation naturelle à faire porter à l'étranger le poids des difficultés résultant de la conjoncture économique, du chômage et des mutations sociales que traverse notre pays, comme tous les pays industrialisés. Cette tentation, même si elle est compréhensible, doit être combattue de la manière la plus ferme partout où elle se manifeste. Elle ne saurait être banalisée. Il en va des valeurs essentielles qui fondent notre identité nationale et cantonale. C'est pourquoi le Conseil d'Etat appelle les citoyens vaudois à éviter tout propos et tout acte de type raciste ou xénophobe. Cet appel s'adresse en premier lieu aux responsables politiques, aux partis et à toutes les autorités, ainsi qu'aux agents de la fonction publique, dont les attitudes ont valeur de référence ou d'exemple pour l'ensemble de la population.



## Sécurité informatique: protection des données

# Les bases légales à connaître

*Le propre d'une administration publique est de traiter une quantité considérable de données personnelles, souvent sous forme électronique. Des connaissances de base sur les lois consacrées à la protection des données sont donc nécessaires.*

Dans notre dernier article (*Gazette* N° 40), nous avons souligné l'importance des mots de passe pour la protection des données personnelles. Il est utile d'approfondir ce sujet afin qu'un minimum de connaissances sur les lois et leurs principes fondamentaux soit acquis. Dans cet article, nous nous concentrerons donc sur l'essentiel de ce thème de la protection des données.

### Protection spéciale pour données sensibles

Le canton de Vaud possède depuis le 25 mai 1981 une loi sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles. Modifiée en décembre 1989, elle prévaut en principe sur la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992.

Ces lois visent à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Elles s'appliquent aussi bien aux personnes morales que physiques, identifiées directement ou identifiables par combinaison de données.

Les données dites sensibles sont à protéger tout particulièrement. Par données sensibles, on entend les données personnelles sur:

- les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales;
- la santé, la sphère intime ou l'appartenance à une race;
- des mesures d'aide sociale;
- des poursuites ou sanctions pénales et administratives.

### Cinq grands principes

L'observation de ces lois fait ressortir cinq grands principes qu'il est important d'avoir en tête lorsque l'on travaille sur des données personnelles:

**1. Principe de la légalité** – Les données personnelles ne peuvent être recueillies que dans un cadre légal. Les administrations publiques ne peuvent utiliser des données personnelles que lorsqu'elles disposent des bases légales les y autorisant.

**2. Principe de la proportionnalité** – Les données personnelles ne peuvent être recueillies que si elles sont adéquates et nécessaires pour la réalisation des tâches pour lesquelles elles sont prévues.

**3. Principe de l'affectation** – Les données personnelles ne peuvent être utilisées que dans le but déclaré lors de leur acquisition, ressortant des circonstances de l'acquisition ou prévu par la loi.

**4. Principe de l'intégrité** – Les données personnelles doivent être exactes. Dans la mesure où l'objectif poursuivi l'exige, elles doivent également être complètes.

**5. Principe de la sécurité** – Les données personnelles doivent être protégées contre toute utilisation non autorisée au moyen de mesures adéquates.

### Le comportement de l'utilisateur est déterminant

Ces principes influencent profondément les normes imposées aux applications informatiques ainsi que les règles de sécurité informatique. Ils ne peuvent toutefois pas être réalisés entièrement par des moyens techniques. Le comportement de l'utilisateur à son poste de travail est également déterminant. Par exemple, un poste connecté au réseau laissé sans surveillance peut permettre impunément à une personne non autorisée d'abuser de données personnelles (voir 5<sup>e</sup> principe).

Notez également que la transmission de données personnelles d'un service à l'autre, et parfois même au sein d'un même service, peut entrer en contradiction avec le 1<sup>er</sup> ou le 3<sup>e</sup> principe.

Il est particulièrement important de connaître ces principes de bon sens dans une organisation comme l'administration cantonale. L'information et les données personnelles constituent en effet l'un des produits principaux de l'administration, qui exigent d'une manière vitale une protection adéquate.

*Philippe Christe, responsable Sécurité informatique de l'Etat de Vaud*



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

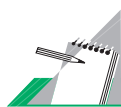
Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)



### PETITES ANNONCES

**A vendre:** bus camping de marque Dethleffs, 5 places, diverses options, 73'000 km, 1983. A voir absolument! Tél. le soir au 079/433 20 82.

**A louer de suite:** Croix-Blanche 51 à Epalinges, appartement de 2,5 pièces en attique (60 m<sup>2</sup>). Beaucoup de cachet, grand confort, tranquillité et verdure, proche des commerces et arrêt TL. Fr. 1300.– charges comprises; place de parc couverte fr. 120.–  
Tél. 021/316 67 95 ou 784 02 03.

**A vendre:** 6 tables de conférence, état neuf, stratifiées grises, pieds chromés pliables + fauteuils (tissu orange). Prix à discuter. Tél. 021/791 66 36.

**Recherche:** appartement à louer 3–3,5 pièces, 75 m<sup>2</sup> minimum dans petit immeuble récent, au bord du lac (de Lutry à Morges), grand balcon avec vue, très calme, dernier étage (mansardé — combles). Fr. 1500.– maximum, charges + place de parc comprises.  
Tél. 076/367 18 92.

## Police cantonale et Fête des Vignerons

# Mission accomplie!

*La Fête des Vignerons est réussie. La Police cantonale et les représentants de la sécurité ne sont pas étrangers à ce succès.*

Trois jours avant la fin des festivités, la Police cantonale ne savait pas jusqu'à quand elle conserverait son sourire, mais elle l'avait toujours. «La manifestation n'est pas terminée et nous touchons du bois», convenait, prudent, le capitaine Alain Bergonzoli, chef des opérations de sécurité pendant la Fête des Vignerons. «Mais à ce jour, le nombre et l'importance de nos interventions se situent en dessous de nos prévisions. Le budget, planifié à environ 1,6 million, sera probablement inférieur d'environ 16%. Nous avons pu désengager une partie de nos hommes.»

### Trois ans de préparation

La raison de ces bonnes nouvelles est peut-être liée à l'esprit bon enfant propre à la Fête, un public de tous âges, habillé bien avant l'heure d'un préjugé de réjouissance. Cela pourtant ne suffirait pas à assurer l'harmonie de quelque vingt jours de liesse ininterrompue. Pour éviter les querelles qui tournent mal quand le coup de blanc sent la fatigue, les accidents qui ternissent l'ambiance, il aura fallu trois ans de préparation à la Police cantonale.

«Nous devons être clairs sur ce que nous voulions, explique le capitaine Bergonzoli. La Police cantonale compte 900 collaborateurs. Pour assurer la sécurité pendant la Fête, il aurait fallu mobiliser le quart de nos effectifs sans que le service sur l'ensemble du canton ne s'en ressente. C'était impossible.»



Le metteur en scène François Rochaix (à g.) en conversation avec le capitaine Michel Pralong, Philippe Pot et le capitaine Alain Bergonzoli.



Tous les acteurs de la sécurité étaient réunis au Centre d'engagement et de coordination.

### Etroite collaboration

La solution passait par une collaboration étroite entre différents partenaires et une organisation caractérisée par sa grande souplesse. En fin de compte, la Police a engagé en moyenne entre 40 et 60 collaborateurs simultanément. Ce chiffre aurait pu monter jusqu'à 200, en cas de crise majeure. Avec ses partenaires, ce sont quelque 450 personnes en moyenne qui ont fait bénéficier la Fête de leur engagement. En cas de nécessité, jusqu'à 700 personnes pouvaient être disponibles en même temps.

Le souci de collaboration n'est pas nouveau. En revanche, grouper en un même lieu les différents acteurs de la sécurité comme cela a été réussi à Vevey est une innovation. Outre la Police, les CFF, les services du feu, météorologique, sanitaire, vétérinaire, l'armée et Securitas y ont placé en permanence un de leurs représentants.

Le CECO (Centre d'engagement et de coordination) était aménagé dans une salle de gymnastique partagée en trois parties. Dans une première salle, chaque responsable possédait sa cellule de travail avec les moyens techniques nécessaires, recevait les informations, les trans-

mettait selon les besoins. S'il fallait prendre une décision urgente, on se réunissait dans la deuxième partie pour en discuter. La troisième salle était réservée à la cellule de crise. Mais 99% des problèmes ont été réglés dans la première partie du CECO.

«Les trois ans de préparation nous ont permis de faire connaissance, de définir les risques, d'apprendre à utiliser le même voca-



La circulation n'a pas posé de problèmes particuliers à la police, les spectateurs ayant préféré trains et bateaux.

bulaire. Le cahier des charges était clair. Nous avons visé la prévention et la dissuasion. L'ensemble de nos collaborateurs voulait que la Fête réussisse. Les résultats obtenus n'auraient pas été possibles sans leur engagement», insistent d'une même voix le capitaine Bergonzoli et son remplaçant, le 1<sup>er</sup> lieutenant Claude Meylan.

Mission accomplie pour la police. Le dispositif mis en place pour la Fête des Vignerons a parfaitement fonctionné. Il ne demande qu'à resservir lors d'un prochain événement majeur, Expo.01 par exemple.

Geneviève Praplan

# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise  
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1683	<b>Chef de projet informatique A</b> (responsable de la plateforme informatique budgétaire, comptable et financière) <b>cl. 28-30</b> <b>100%</b>	<b>Activité:</b> diriger, planifier, coordonner et assurer des projets du domaine Finances. Contrôler l'ensemble des activités et des ressources dans les projets. Diriger le travail des collaborateurs directs. Collaborer étroitement avec le responsable de projets utilisateurs. Elaborer les concepts, les architectures, les analyses avec les partenaires du projet. <b>Indispensable:</b> titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste-programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Pratique professionnelle de 3 ans en qualité de chef de projet. Expérience dans la direction de projets complexes. Résistance au stress, capacité d'organisation et autonomie. <b>Souhaité:</b> intérêt pour le développement dans le domaine de la comptabilité générale, analytique, des budgets, et des débiteurs.
1698	<b>Adjoint B</b> <b>cl. 27-30</b> ou <b>Adjoint C</b> <b>cl. 24-28</b> <b>100%</b>	<b>Activité:</b> exécution des audits confiés par la direction du service, supervision de l'exécution de la révision et du contrôle, responsabilité des tâches administratives et statistiques nécessaires à la gestion de son secteur de révision et de contrôle. Aptitude à diriger une équipe de révision. <b>Indispensable:</b> adjoint B: titre universitaire, pratique professionnelle d'environ 8 ans et avoir assumé des responsabilités importantes. Adjoint C: titre universitaire et environ 3 ans d'expérience professionnelle. <b>Souhaité:</b> diplôme fédéral de comptable contrôleur de gestion ou équivalent. Une formation sanctionnée par un brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire avec une pratique de 5 ans peut aussi constituer une base suffisante.
1697	<b>Inspecteur des finances A, B, ou C</b> <b>cl. 25-28, 22-25, ou 18-20</b> <b>100%</b>	<b>Activité:</b> sous la direction des réviseurs responsables, procéder aux opérations de contrôle en s'assurant de la juste application des principes de gestion financière et des règles légales et comptables, apporter son concours à l'exécution de mandats d'expertise <b>Indispensable:</b> inspecteur A: diplôme fédéral de comptable contrôleur de gestion, licence en sciences économiques, brevet fédéral de comptable ou diplôme ESCEA et 8 à 11 ans de pratique, dont 3 en qualité d'inspecteur B. Pour le niveau inspecteur B, idem que le A, avec pratique de 3 ans depuis l'obtention du titre ou 5 ans en qualité d'inspecteur C. Pour le niveau inspecteur C: CFC de commerce et environ 10 ans de pratique. Compétences dans le domaine de la révision, motivation à suivre les cours de l'Académie d'audit. Expérience dans le domaine de la révision interne ou externe.
1682	<b>Concepteur en informatique (domaine fiscal)</b> <b>cl. 23-26</b> <b>100%</b>	<b>Activité:</b> participation active dans la mise en place des évolutions et de nouvelles applications dans le domaine de la fiscalité des personnes physiques, dans le cadre du nouveau schéma directeur de l'informatique fiscale. Conception, développement des extensions et maintenance des applications actuelles. <b>Indispensable:</b> titre universitaire, diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Connaissance des méthodes de projet et des outils de développement. Résistance au stress, capacité d'organisation et autonomie. <b>Souhaité:</b> intérêt pour le développement dans le domaine fiscal et désir de s'investir de façon durable au sein d'une équipe motivée.
1699	<b>Chargé de recherche</b> <b>cl. 22-25</b> ou <b>Assistant de direction</b> <b>cl. 19-22</b> <b>idéal 100% ou à convenir jusqu'à 50%</b>	<b>Activité:</b> assister la direction dans les tâches administratives et statistiques nécessaires à la gestion du service. Organiser la documentation. <b>Indispensable:</b> niveau chargé de recherche: titre universitaire et expérience professionnelle utile à la fonction de 1 à 5 ans. Niveau assistant: diplôme de l'ESCEA, titre jugé équivalent ou CFC de commerce ou équivalent avec environ 12 ans d'expérience professionnelle. Aptitude à utiliser les outils bureautiques courants.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
**Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**

1689	<b>Assistant de direction</b> cl. 19-22 100%	<p><b>Activité:</b> le titulaire participe à la mise en place de la nouvelle organisation d'un centre de recherche, gère de manière administrative et financière des projets et conseille les chefs de projets sur des aspects budgétaires et juridiques.</p> <p><b>Indispensable:</b> diplôme d'économiste d'entreprise ESCEA ou équivalent ou CFC d'empl. de commerce avec pratique de 12 ans. Qualités d'organisation, esprit créatif, capacité d'adaptation rapide.</p> <p><b>Lieu:</b> Yverdon-les-Bains.</p>
APROMAD	<b>Assistant social</b> cl. 17-19 40% (possibilité d'augmentation à 90% dès février 2000)	<p><b>Activité:</b> activité au sein d'une équipe pluridisciplinaire – informations, aide et conseils aux clients pour des problèmes sociaux (familiaux, psychologiques, d'assurances ou d'ordre financier et juridique) – recherche de fonds privés pour des aides ponctuelles – organisation d'hébergements temporaires ou définitifs – formation et encadrement du personnel auxiliaire.</p> <p><b>Indispensable:</b> diplôme d'assistant social requis, disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule. Intérêt pour le travail avec les personnes âgées, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire dans un milieu extra-hospitalier, bonne capacité d'adaptation.</p> <p><b>Adresse:</b> APROMAD, M<sup>me</sup> P. Clivaz Luchez, directrice, Pl. Croix-Blanche 15, 1066 Epalinges. (Rens. M<sup>me</sup> M. Vessaz – 021/881 57 63).</p>
1701	<b>Secrétaire</b> cl. 15-18 100%	<p><b>Activité:</b> assister, au sein d'une petite équipe, la direction du service dans ses très nombreuses activités. A ce titre vous serez chargé du secrétariat: gestion documentaire, correspondance, échéancier, organisation de séances, la préparation et/ou suivi de dossiers de nature très diverse.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou titre équivalent. Pratique professionnelle de 6 ans env. Capacité d'effectuer avec autonomie des travaux administratifs exigeants. Maîtrise de MS Office, capacités rédactionnelles. Sens de l'organisation, esprit d'équipe et <i>orthographe irréprochable</i>.</p>
1684	<b>Surveillant spécialiste A</b> cl. 15-17 100% (2 postes)	<p><b>Activité:</b> le centraliste-huissier répond des personnes qui entrent et sortent de l'établissement, en ce sens il est le passage obligé pour les personnes, les informations et les objets qui pénètrent et qui quittent l'enceinte. Il a un rôle de représentation, d'accueil, voire de relations publiques.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant. Pratique professionnelle de 9 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.</p> <p><b>Lieu:</b> Lausanne pour l'un des postes et Orbe pour l'autre.</p>
1695	<b>Employé principal d'administration</b> cl. 14-16 100%	<p><b>Activité:</b> au sein d'une école, vous suivez les dossiers des étudiants, gérez la location et la réservation des locaux, tenez la comptabilité, et vous informez et accueillez les gens.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec pratique respective de 6 et 11 ans. Maîtrise des outils informatiques (Word, FileMaker), excellente orthographe et bonnes connaissances pratiques de la comptabilité. Autonomie, sens des responsabilités et bonne présentation.</p> <p><b>Souhaité:</b> connaissances d'une ou de deux langues étrangères.</p>
1674	<b>Laborantin médical</b> cl. 14-16 ou <b>Laborantin</b> cl. 10-12 100% (durée: 1 an renouvelable)	<p><b>Activité:</b> participe aux recherches de l'institut (domaine des neurosciences). Etablissement et maintenance de culture de tissus. Récolte de données physiologiques. Contrôle et entretien du matériel de laboratoire. Graphiques statistiques de routine et saisie de références bibliographiques.</p> <p><b>Indispensable:</b> diplôme de laborantin médical ou CFC de laborantin en biologie. Connaissances en micro-informatique.</p> <p><b>Souhaité:</b> connaissances de l'anglais technique.</p>
1687	<b>Surveillant A</b> cl. 12-14 100% (4 postes)	<p><b>Activité:</b> le rôle du surveillant consiste à soutenir et à encadrer le détenu dans ses diverses activités (travail, sport, activités associatives) et à veiller au respect des règlements et de la discipline.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Connaissances d'une langue étrangère et de l'informatique.</p> <p><b>Lieu:</b> 3 postes à Lausanne et 1 poste à Orbe.</p>
1694	<b>Ouvrier qualifié</b> cl. 10-12 100%	<p><b>Activité:</b> effectue divers travaux de maintenance (barrières, signalisations et autres ouvrages routiers). Collabore à la gestion du dépôt principal de l'arrondissement.</p> <p><b>Indispensable:</b> idéalement CFC de serrurier ou équivalent et une expérience professionnelle de 5 ans environ. Etre titulaire du permis de conduire.</p> <p><b>Spécificité:</b> le domicile du collaborateur doit être situé à Aigle ou dans ses environs.</p>
1688	<b>Téléphoniste</b> cl. 8-10 100%	<p><b>Activité:</b> gestion des appels téléphoniques de la Police cantonale et du Service des automobiles, travaux de bureau occasionnels.</p> <p><b>Indispensable:</b> CFC formation téléphoniste PTT ou équivalent. Nationalité suisse. Pas d'inscription au casier judiciaire, sens de la discrétion.</p> <p><b>Spécificité/avantage:</b> compte tenu de la situation géographique: véhicule recommandé. Restaurant entreprise à disposition et facilité de parking.</p>



# Les décisions de la quinzaine

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Déclaration du Conseil d'Etat sur l'accueil des étrangers

Le Conseil d'Etat s'inquiète de la recrudescence de discours et d'actes exprimant l'intolérance de leurs auteurs à l'égard des étrangers, notamment des réfugiés ou des requérants d'asile accueillis dans le canton. Il demande en particulier aux responsables politiques ainsi qu'à tous les agents de la fonction publique d'y être attentifs, et d'éviter tout propos qui pourrait de près ou de loin légitimer des attitudes racistes ou xénophobes.

Claude Ruey, président du Conseil d'Etat, 021/316 40 00

### Référendum obligatoire sur le Centre de traitement psychiatrique d'Yverdon-les-Bains

Le Conseil d'Etat a fixé au 24 octobre 1999, en même temps que les élections fédérales, la votation cantonale sur le projet de Centre de traitement psychiatrique du secteur Nord, à Yverdon-les-Bains. Le peuple devra se prononcer sur un crédit de 21'620'000 francs approuvé par le Grand Conseil le 18 mai 1999.

Olivier Mayor, chef du Service de l'intérieur et des cultes, 021/316 40 83

### L'Etat de Vaud reste opposé à une interdiction de travail pour les requérants d'asile

Le Conseil d'Etat a redit au Conseil fédéral qu'il n'est pas favorable à une interdiction limitée de travailler pour les requérants d'asile, confirmant ainsi la position qu'il avait déjà lors de la conférence nationale sur l'asile du 1er juillet 1999. Le gouvernement cantonal soutient en revanche la proposition d'offrir une formation à ces personnes. Il suggère également de les employer en organisant des chantiers dans leur pays d'origine.

Frédéric Chevallay, chef du Service de la population et des migrations, 021/316 46 46

## DEC

Département de l'économie

### Révision partielle de l'Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers

En réponse à une consultation fédérale sur la révision partielle de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers, le Conseil d'Etat prend acte que les quotas cantonaux actuels seront mainte-

nus. Il déplore cependant le statu quo en matière d'autorisations à l'année. Du fait de la reprise de l'économie et des besoins de recrutement qui en découlent – tout particulièrement dans le domaine de la santé et de l'informatique – il estime indispensable que ce contingent soit augmenté l'année prochaine.

Thérèse de Meuron, adjointe du Chef du service de l'emploi, 021/316 61 03

### Indemnisation des chômeurs sans certificat de capacité: Vaud s'adresse à Berne

En réponse à une motion du député Claude Grossenbacher demandant à la Caisse publique de chômage d'indemniser les chômeurs possédant une formation élémentaire (102 francs par jour et 40 francs par jour pour les moins de 20 ans) comme les chômeurs titulaires d'un certificat de capacité (127 francs par jours), le Conseil d'Etat rappelle que cette pratique est dictée par une législation et des directives fédérales. Admettant cependant la pertinence de la motion, il s'est adressé à l'autorité fédérale pour lui demander une modification qui corresponde aux vœux du motionnaire.

Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021/316 61 03

### Un million supplémentaire pour financer les mesures de réinsertion professionnelle

Le Conseil d'Etat a autorisé le Service de l'emploi du Département de l'économie à prélever un million supplémentaire sur le Fonds cantonal de lutte contre le chômage, afin de financer des mesures de réinsertion professionnelle destinées aux bénéficiaires du RMR. Cette décision ne pèse pas le budget 1999.

Par ailleurs, il y a lieu de penser que la pression sur l'octroi des mesures de réinsertion sera moindre l'an prochain, au vu notamment de la mise à disposition de 700 emplois temporaires subventionnés pour les usagers du RMR âgés de plus de 50 ans.

Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021/316 61 03

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

### Crédit de bouclage pour la construction de l'Institut de biochimie à Epalinges

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret, par lequel il demande au Grand Conseil un crédit de 1'921'700 francs destiné au bouclage des travaux du bâtiment de l'Institut de biochimie à Epalinges. Le coût du bâtiment, construit entre avril 1989 et avril 1991, a subi des hausses liées au renchérissement de la construction durant la période du chantier. Devisé à 13,74 millions de francs, il s'élève finalement à 15,66 millions de francs. Par ailleurs, la subvention fédérale qui s'élève à 6,4 millions de francs pour ce bâtiment universitaire est inférieure à celle qui avait été prévue par le Canton.

DFJ, Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

### Vacances des spécialistes des institutions subventionnées: réponse à Anne Papilloud

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation de la députée Anne Papilloud au sujet de la décision de supprimer une semaine de vacances payées pour les spécialistes employés dans les institutions privées subventionnées par le Canton. Il rappelle qu'après deux tentatives, les négociations menées en 1998 en vue d'une convention collective de travail n'avaient pas abouti. Dans le cadre de la démarche de description et d'évaluation des fonctions que mène l'Etat, il étudiera la distinction entre les activités des spécialistes menées en milieu scolaire et celles menées hors milieu scolaire. La clarification qui en résultera devrait permettre aux partenaires sociaux de s'accorder sur une convention collective.

Jean-Jacques Allisson, chef du Service de l'enseignement spécialisé, 021/316 40 01

### Reconnaissance de deux diplômes de chef d'équipe maçon

Le Conseil d'Etat a reconnu deux diplômes de perfectionnement professionnel délivrés par l'Ecole de la construction de la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Ces diplômes sanctionnent la formation de chef d'équipe maçon, l'un en bâtiment, l'autre en génie civil. Ils répondent aux critères de reconnaissance cantonale fixés par la loi vaudoise sur la formation professionnelle et s'harmonisent avec les autres diplômes de cette filière professionnelle.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/316 63 07

### Deux nouveaux certificats pour l'Ecole de perfectionnement

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de modification du règlement de l'école de perfectionnement afin qu'elle puisse proposer deux nouveaux certificats. Ceux-ci remplaceront les simples attestations que recevaient jusqu'à maintenant les élèves ayant réussi dans les classes «accueil» (élèves non francophones âgés de plus de 16 ans) et les classes «orientation» (élèves sans débouché de formation professionnelle à la fin de leur scolarité obligatoire).

Philippe Lavanchy, Chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 00

### Réorganisation du système d'allocations complémentaires liées aux bourses d'études

Le Conseil d'Etat a décidé d'automatiser l'attribution de l'allocation complémentaire que peuvent obtenir certains bénéficiaires de bourses d'études. Celle-ci sera désormais fixée à un maximum de 100 francs par mois d'études pour chaque dossier le justifiant. Auparavant, l'allocation pouvait atteindre 300 francs par mois pour un(e) étudiant(e) majeur(e) et 200 francs pour un(e) mineur(e). L'adaptation fait suite à la décision du Grand Conseil de consacrer 1,5 million de francs aux allocations complémentaires sur le budget 1999, après suppression par le Conseil d'Etat de la somme initialement prévue qui était de 3,5 millions de francs.

Claude Burnat, Office des bourses d'études et d'apprentissage, 021/316 63 70



## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Application cantonale de la loi fédérale sur les armes: mise en consultation publique

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, la loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions ainsi que son ordonnance d'application est entrée en vigueur. Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre en consultation publique et aux organismes concernés l'exposé des motifs et projet de loi d'application de cette loi fédérale. Cet EMPL sera ensuite soumis au Grand Conseil.

Vincent Delay, police cantonale, 021/644 80 21

### Taxe pour l'assainissement des sites contaminés: réponse à la Confédération

Soumise en consultation auprès des cantons, l'Ordonnance fédérale relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés est relativement bien accueillie par le Conseil d'Etat et les exploitants d'installations. Le principe du prélèvement d'une taxe destinée à financer l'assainissement d'anciens sites contaminés est approuvé. En revanche, les modalités d'exploitation soulèvent de nombreuses questions et réticences que le Conseil d'Etat a transmises à l'autorité fédérale.

DSE, Pierre Chausson, chef du Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 01

## DINF

Département des infrastructures

### Aménagement de la route Ollon-Villars

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 5,2 millions de francs pour sécuriser le trafic sur la route Ollon-Villars. Des corrections se feront aux cinq endroits les plus dangereux. Le carrefour de la Halte de Villy, au bas du village d'Ollon sera aménagé en giratoire, afin de réduire la vitesse des véhicules et d'assurer la sécurité des enfants qui l'empruntent quatre fois par jour. Le crédit comprend également un montant pour subventionner partiellement un tronçon de la correction du cours d'eau du Bondet.

DINF, Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Les Hospices cantonaux participent à la GBUV

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 10 décembre 1997 sur la gestion des réserves spéciales affectées figurant au bilan des Hospices cantonaux. Désormais les réserves en relation avec l'activité universitaire seront placées dans le cadre de la GBUV (gestion commune des biens de fonds spéciaux de l'Université de Lausanne et des fondations autonomes à but universitaire).

Luc Schenker, chef de l'Office des finances des Hospices cantonaux, 021/314 69 61

## Frédéric Chevallay sera le chef du nouveau Service de la population

Le Conseil d'Etat a désigné le chef du nouveau Service de la population (SPOP) en la personne de Frédéric Chevallay, actuel chef du Service de la population et des migrations (SPM).

Le Service de la population se verra attribuer les tâches et missions actuelles du Service de la population et des migrations (asile, statut des étrangers, contrôle des habitants), auxquelles s'ajouteront les naturalisations, l'état civil et les passeports.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation interviendra progressivement et sera conduite avec la participation des collaborateurs. Cette réorganisation permettra la



Frédéric Chevallay

PHILIPPE MAEDER

création d'un service mieux armé pour relever les défis fondamentaux que sont l'ensemble des problèmes liés à la population, suisse ou étrangère.

### Le chef du Service de l'intérieur et des cultes rejoint le secteur privé

Olivier Mayor, chef du Service de l'intérieur et des cultes (SIC), rattaché au Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), a émis son intention de quitter sa fonction au 30 octobre 1999 pour rejoindre le secteur privé.

Au cours de ses 12 années d'activité, M. Mayor a notamment contribué, par sa connaissance du fonctionnement des institutions et de l'administration, à l'élaboration de nouvelles législations dans les domaines de l'exercice des droits politiques, de la collaboration intercommunale, de la politique de placement des caisses de prévoyance et des naturalisations. Il a également conduit le difficile dossier des relations canton-communes.

Le Conseil d'Etat prend acte avec regret du départ d'Olivier Mayor et le remercie de sa précieuse collaboration. (Com.)

### Daniel Antonetti contrôlera la gestion du DFJ

Un contrôleur de gestion vient d'entrer au DFJ. Dans sa démarche de modernisation des instruments de gestion de l'administration, le Conseil d'Etat a en effet confirmé le transfert de Daniel Antonetti au Département de la formation et de la jeunesse dès le 1<sup>er</sup> août 1999.

Rattaché jusqu'ici à la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat, Daniel

Antonetti y travaillait comme chef de projet du programme de réallocations des ressources. Il y a aussi assumé la direction ad interim.

L'outil du contrôle de gestion qu'il apporte au DFJ doit lui permettre de formuler des propositions après avoir étudié l'efficacité du rapport entre ressources et prestations, l'efficacité dans la réalisation des objectifs et la pertinence des moyens engagés dans chaque activité du Département.

Daniel Antonetti commencera par récolter des informations dans les services du DFJ afin de dresser un état des lieux comprenant la liste des tableaux de bord existants et les besoins particuliers de chacun. Un travail important l'attend, mais ce père de trois enfants ne redoute pas l'effort: il pratique le tennis à raison de trois heures hebdomadaires et n'hésite pas à «s'évader» à vélo en affrontant les routes pentues de Lavaux. JC



Daniel Antonetti

### Musée cantonal de zoologie: après Pierre Goeldlin, Michel Sartori

Le Conseil d'Etat a promu Michel Sartori au poste de directeur du Musée cantonal de zoologie du Palais de Rumine. M. Sartori prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre. Il succède au professeur Pierre Goeldlin, qui a fait valoir ses droits à la retraite, après 18 années passées à la tête de l'institution.

Au terme de la procédure de sélection, c'est le candidat interne, Michel Sartori, que le Conseil d'Etat a désigné pour reprendre les rênes de l'institution.

Né en 1957, marié et père de trois enfants, Michel



Michel Sartori

EDIPRESS-S.PAPILLOU

Sartori est conservateur au Musée de zoologie depuis 1987. C'est lui qui a notamment pris la responsabilité du transfert des collections de zoologie au nouveau Dépôt et abri des biens culturels de Lucens, et qui en assure le suivi.

Le nouveau directeur a devant lui l'important dossier de la modernisation du Musée de zoologie, tant du point de vue de son fonctionnement que du point de vue muséographique. (Com.)

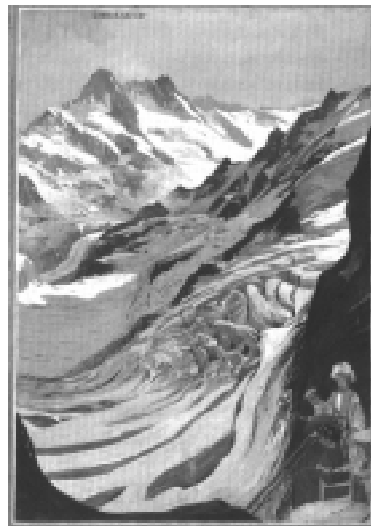
# Voyages à l'affiche

Anton Reckziegel (1865-1936): voici le pionnier de la publicité touristique! Et pour la première fois, une exposition – créée par le Musée alpin suisse (Berne) – rend compte de l'abondante œuvre créatrice de celui qui, durant 16 ans, exerça ses talents d'affichiste à Aarau et Berne, au service de la publicité touristique naissante.

Le parcours de l'exposition présentée au Musée historique de Lausanne mène le visiteur de Vienne, où il fait la connaissance du jeune lithographe Reckziegel, à Aarau, où ce dernier met ses talents au service de l'imprimerie lithographique Müller et Cie, qui aura bientôt une succursale à Lausanne. Affiches, prospectus, panoramas, cartes

postales et illustrations diverses permettent de suivre aussi bien la création graphique de Reckziegel que les débuts du tourisme en Suisse.

Grâce aux recherches intensives menées par les collaborateurs du Musée alpin, plus de 100 affiches et autres réalisations sont à découvrir (ici la station



«Mer de Glace» du chemin de fer de la Jungfrau). On peut ainsi prendre conscience combien Reckziegel, par ses représentations de paysages attrayantes, largement diffusées, a marqué pour longtemps l'image touristique de la Suisse.

Un autre niveau de l'exposition présente de façon vivante l'environnement de cette période d'intenses mutations qu'est la Belle Epoque.

Reckziegel se disait «propagandiste de la beauté des coins de terre». Il sait nous plaire encore aujourd'hui par ses images... *SPI*

• *Rêves de voyage*, Musée historique de Lausanne, place de la Cathédrale 4. Jusqu'au 9 janvier 2000, ma-je 11h à 18h, ve-di 11h à 17h.

«Midi Ouvertures» le 15 septembre

## François Gross et la médiation de presse

Le cycle de conférences *Midi Ouvertures* organisé par le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE), qui a vu le jour il y a une année déjà, se poursuit



le mercredi 15 septembre par une conférence-débat dont l'invité sera François Gross, sur le thème «Au carrefour de la communication: le médiateur de

presse». Ce rendez-vous aura lieu de midi à 14 h, à la salle de théorie CBI de la Police cantonale, au Mont-sur-Lausanne.

François Gross a derrière lui une longue expérience du journalisme. Il a travaillé pour la *Gazette de Lausanne*, puis comme chef de la section de langue française du *Téléjournal* à Zurich. Il fut ensuite le rédacteur en chef du quotidien fribourgeois

*La Liberté*, et de Radio Suisse Internationale. Actuellement, François Gross occupe la fonction de médiateur auprès du quotidien *24 Heures*.

Dans le prolongement de la rencontre du 15 février dernier avec Denis Barrelet et Edgar Fasel, qui s'étaient penchés sur «L'Etat entre le devoir d'informer et le désir de cultiver ses relations publiques», François Gross, pour qui «le journaliste est fondé à vérifier si les actes des agents de l'Etat correspondent aux paroles de l'autorité», nous parlera plus précisément de son expérience pratique: il évoquera des cas concrets de l'actualité récente où il est intervenu en sa qualité de médiateur de presse.

*Ce débat promet d'être nourri et animé. Il est ouvert à tous les collaborateurs de l'administration cantonale.*

Les participants, qui se seront inscrits au préalable, auront la possibilité de manger une assiette froide, avant ou après la conférence, pour la modique somme de 10 francs. Inscrivez-vous donc nombreux! *VM*

### Bulletin d'inscription

Conférence de *Midi Ouvertures* du 15 septembre 1999, de 12 h à 14 h, à la salle de théorie de la Police cantonale, au Mont-sur-Lausanne.

Nom: .....  
Prénom: .....  
Service: .....

J'inscris ..... personne(s) pour la conférence de François Gross.

J'inscris ..... personne(s) pour le repas de midi.

• Ce coupon est à envoyer à Isabel Balitzer-Domon, DIRE, Château cantonal, 1014 Lausanne, **jusqu'au vendredi 10 septembre 1999.**

• Vous pouvez également vous inscrire par téléphone au 316 40 62 ou au 316 45 04 (le matin), par fax au 316 41 67, ou par e-mail: Isabel.balitzer@chancellerie.vd.ch

Journées du patrimoine

## Transports et énergie

Cette année, la Journée européenne du patrimoine (11 septembre) reflétera le climat euphorique ayant marqué le développement du progrès technique à l'époque de l'industrialisation, en abordant le thème «*A toute vapeur! Transports et énergie du Moyen Age à nos jours*». A nouveau, le canton de Vaud présente un riche programme, et sur deux jours (week-end des 11 et 12 septembre). Une large collaboration (Monu-



ments historiques, communes, musées, offices du tourisme...) a permis d'offrir un bel éventail de visites dans toutes les régions du canton. Les moulins (celui de Fiez sur notre photo) et installations hydroélectriques se taillent la part du lion, mais on pourra aussi découvrir quelques sites surprenants. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.